

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 MAI 2026

Etaient présents : BOUCHARD Benoit, POURCELOT Chloé, HALLER Myriam, FAIVRE Anthony, BOLE Christophe, FAIVRE Jérôme, MOREL Sophie, OLIVIER Céline, CORNEVAUX Rémi, JAVAUX Vanessa

Etaient excusés : SAINTVOIRIN Mickaël

Secrétaire : CORNEVAUX Rémi

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des membres CCID
 2. Désignation des délégués du SIEHL
 3. Election des membres de la commission d'appel d'offre
 4. Délégation au maire
 5. Ouverture de crédits travaux réparation routes
 6. Ouverture de crédits AMO SYDED (solde)
 7. Correction affectation de résultat budget forêt
 8. Désignation des délégués référent ambroisie
 9. Questions diverses
-
1. Le conseil municipal désigne la liste de proposition des 24 membres qui seront appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
 2. Le conseil municipal désigne les délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) :
 - titulaire : Anthony FAIVRE
 - suppléant : Sophie MOREL
 3. Le conseil municipal élit au sein de la commission d'appel d'offres :
 - Président : Benoit BOUCHARD
 - Titulaires : Chloé POURCELOT, Christophe BOLE, Rémi CORNEVAUX
 - Suppléant : Jérôme FAIVRE, Vanessa JAVAUX, Myriam HALLER
 4. Le conseil municipal délègue certaines attributions au maire pour la durée de son mandat.

Monsieur le maire est chargé :

- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune

- De prendre les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
 - De la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats.
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
 - D'autoriser des dépenses inférieures à 5000 euros sans délibération.
5. Le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de 16000 euros pour le financement de la réparation des routes
6. Le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de 2700 euros au compte 203 pour le solde de l'AMO SYDED
7. 252 562.05 € de crédits sont prévus au 1068 dans le flux Hélios alors que 269562.05 € sont prévus dans l'affectation de résultat du budget forêt. Le conseil municipal décide de régulariser cette anomalie et d'inscrire 252 562.05 € au 1068.
8. Le conseil municipal désigne comme référents ambroisie :
Titulaire : Mme Céline OLIVIER
Suppléant : M. Jérôme FAIVRE
9. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer l'acte notarié concernant les servitudes avec ENEDIS pour les parcelles E0549 (hameau du pré Fromont) et E0552 (les Pagres).
10. Questions diverses :
- suite à de multiples interpellations concernant la vitesse excessive des automobilistes sur le Chemin du Moulin, le conseil municipal décide d'installer un sens interdit sauf riverain et ayant droit dans les deux sens.
 - le conseil municipal décide de mettre en place à compter de la rentrée 2026 l'attribution d'une carte Avantages Jeunes aux jeunes domiciliés dans la commune et âgés de 10 à 20 ans.
Cette attribution se fera sur inscription auprès de la mairie. Toutes les informations nécessaires seront communiquées prochainement.
Cette décision permet de mettre en œuvre une action spécifiquement destinée aux jeunes, qui ne bénéficiaient pas, jusqu'à présent, de dispositifs dédiés contrairement à d'autres actions communales comme le Noël des enfants, le repas des aînés, la fête des mères, des pères...

Vu par Nous, Benoît BOUCHARD, Maire de la commune de PASSONFONTAINE pour être affiché au lieu habituel le 26 mai 2026.

